



**Déclaration préalable SNUIPP-FSU  
CAPD promotions et formation continue  
jeudi 3 novembre 2011**

Suite à notre travail de vérification de commissaires paritaires, nous nous sommes aperçus que certaines notes d'inspection entre septembre 2010 et août 2011 n'ont pas été prises en compte dans le calcul des barèmes pour les promotions. Cela a ou peut avoir des incidences sur les promotions que vous attribuerez. Par conséquent, nous demandons, en préalable à l'attribution des promotions, la vérification de toutes les notes des promouvables inspectés dans cette période, pour assurer un traitement équitable des collègues selon les règles du barème en vigueur.

Nous rappelons ici, que le SNUIPP-FSU revendique un avancement cylindrique de tous les collègues c'est-à-dire une progression à la vitesse la plus rapide, ainsi que la suppression de la hors classe.

Le SNUIPP-FSU déplore le peu d'offre de formation continue pendant le temps scolaire et l'absence de certains champs disciplinaires dans ces offres comme l'EPS, l'éducation artistique ou musicale. Le nombre de candidats aux 2 stages concernant la maternelle (47 pour l'un et 60 pour l'autre) montrent un réel besoin du terrain à prendre en compte pour le plan de formation à venir.

Les élues SNUIPP-FSU en CAPD  
Véronique BEAU et Géraldine TAPIE